



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2026

Étaient présents :

Monsieur le Maire, Pascal HILF

Mesdames, Messieurs, HURTREL, CHAILLOUX, MARRE, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, NAULEAU, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, PESCHEUX, MARCHAL, SOARES, LEFOUR, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés :

Madame Laetitia MIHOUB
Monsieur Grégory ANDRIEU
Madame Frédérique FOURNIER
Madame Jennifer COGULET
Monsieur Grégory ORGÉ
Madame Katia LARGUIER
Madame Christelle BARBAT

donne pouvoir à :

Monsieur Pascal HILF
Monsieur Stéphane ALLARD
Monsieur Pierre PESCHEUX
Monsieur Guy Charles HUMBERT
Monsieur Cyril HEM
Monsieur Brady MERLEN
Madame Carine BENKEMOUN

Étaient absents :

Monsieur Sylvain SERRA

Secrétaire de séance : Madame Patricia HURTREL

La séance débute à 9 h 30.

Monsieur le Maire fait l'appel et annonce, le quorum atteint et ouvre la séance.

049 DESIGNATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS - SIARCE

CONFORMEMENT au code général des collectivités territoriales et notamment à son article L 5212-7,

CONSIDERANT l'adhésion de la commune au Syndicat pour l'innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (le SIARCE),

CONSIDERANT que chaque commune doit désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein dudit comité syndical conformément à l'article 11 de ses statuts,

CONSIDERANT que Madame la Préfète a mis en demeure le SIARCE d'installer son conseil syndical,

CONSIDERANT la démission de monsieur Pascal HILF, Maire, de qualité de délégué titulaire au SIARCE pour la commune,

CONSIDERANT la nécessité de désigner de nouveaux représentants au sein de ce syndicat, au scrutin secret uninominal,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Après appel de candidatures et vote,

DIT que les élus ont voté à l'unanimité pour la levée de scrutin secret,

DESIGNE ses représentants, un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

DESIGNE ses représentants, un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, il est rappelé au Conseil Municipal que le principe est la désignation au bulletin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à cette nomination au bulletin secret.

	Délégué Titulaire		Déléguées Suppléantes
1	Monsieur Yves MARRE	1	Madame Ludivine CHAILLOUX
		2	Madame Séverine LEVACHER

Remarques : NEANT

La séance est levée à 10 h 00

La Ferté-Alais, le 4 juillet 2026

Monsieur Pascal HILF,
Maire



Madame Patricia HURTREL
Secrétaire de séance

